

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

PPRN zone bleue

PPRN zone rouge

Zone inondable

Contournement Nord d'Ernée

Cours d'eau au titre de la Police de l'eau DDT53

Aléa tassement sur dépôts miniers

Aléa tassement sur travaux de recherche

Aléa glissement sur dépôts miniers

PRESCRIPTIONS

Servitude de projet

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Ensemble végétaux à protéger

Emplacements réservés

Espaces Boisés Classés (EBC)

Marges de recul

Zones humides

Bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A et N

Haies à protéger en raison de leur rôle hydraulique

Haies à protéger en raison de leur rôle paysager

Linéaire commercial à protéger

1AUI : A Urbaniser court terme équipements collectifs

1AUI : A Urbaniser court terme activités économiques

2AUI : A urbaniser long terme habitat

2AUI : A Urbaniser long terme activités économiques

ZONAGE

Zone urbaine

Ua : Tissu urbain ancien

Uai : PPRI de l'agglomération de Chailland

Ub : Urbaine périphérique

Ue : Activités économiques

UI : Equipements collectifs

Zone à urbaniser

1AUI : A Urbaniser court terme habitat

1AUI : A Urbaniser court terme équipements collectifs

1AUI : A Urbaniser court terme activités économiques

2AUI : A urbaniser long terme habitat

2AUI : A Urbaniser long terme activités économiques

Zone naturelle

N : Naturelle

NI : Naturel équipements de loisirs

Nmoto : Naturelle moto-cross

Np : Naturel protégé

Ng : Naturel accueil des gens du voyage

Nc : Naturel camping d'Andouillé

Nf : Naturel forestier

Nm : Naturel mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales)

Zone agricole

A : Agricole

Ap : Agricole sans aucune construction

Am : Agricole mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales)

Ae : Agricole équestre

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Le tableau des emplacements réservés présente uniquement ceux visibles sur le plan ci-contre.

N°	LIBELLE	COMMUNE	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m²)
----	---------	---------	--------------	-----------------

Département de la Mayenne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

COMMUNE DE SAINT-DENIS-DE-GASTINES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique // PLAN N°3

Plan du territoire
Echelle 1/5 000e

PLUi arrêté le : 4 mars 2019

PLUi approuvé le : 25 novembre 2019

Prigent & Associés
Aménageurs
106 rue Eugène Pottier 35 000 RENNES
Tél : 02 99 78 28 19
Fax : 02 99 78 37 17

